

L'écho de la roche

Journal de la commune de FLEUREY LES FAVERNEY

Voici pour moi l'occasion de vous souhaiter à tous une très bonne nouvelle année ,une année paisible et constructive.

Comme vous le savez déjà, je prendrai à partir du mois d'avril prochain des vacances que j'espère avoir méritées.

J'ai été très fier de représenter ma commune pendant autant d'années. Notre commune a une belle image, elle se développe et son climat est plutôt serein.

Je peux le dire aujourd'hui, la place de maire n'est pas une place, mais plutôt une œuvre. Il y a ce que l'on voit et ce que l'on ne voit pas au travers de toutes les charges électives exercées par le maire et par ses conseillers.

Je veux remercier ici mon équipe, qui s'est toujours montrée investie, loyale, travailleuse et désintéressée.

Notre monde moderne a ses contraintes, ses démarches, ses protocoles, ses principes, ses réglementations, qui rendent la tâche des élus de plus en plus complexe et qui les soumettent à des responsabilités croissantes.

Notre commune est prête à entrer , tranquillement, dans une autre phase de développement et de modernité. J'ai confiance dans la relève!

Bonne année et bonne santé à tous,

Votre maire

Jacques CHOLET

Mairie de Fleurey

Tel:03.84.91.31.59

Fax: 03.84.91.38.76

Ouvert le Lundi et mercredi
de 14h à 18h.

Et le Vendredi de 16h à 18h.

fleurey-les-faverney@wanadoo.fr



État civil

Décès:

- Pierre MARQUIS, le 5 décembre 2013

Naissances:

Flora RONDO, le 26 septembre

Mathis CAMUS, le 12 novembre

Maël JEANNEREY, le 12 novembre

Mila DETEY, le 8 décembre

Mariages :

BRETON Hélène et REUCHET Sylvain, le 3 août.

Samedi 18 janvier: concert « jack SIMARD », avec buvette. Entrée 10€= 1 adulte et 1 enfant de moins de 18 ans. Sur réservation au: 06.75.45.69.65

Samedi 15 février: choucroute avec FLEUREY LOISIRS , orchestre variétés « les rollingers », 3 musiciens. Adultes 20 €, enfants 5 €. Sur réservation au

Pierre MARQUIS

S'est éteint ce 5 décembre à l'âge de 92 ans. Soldat pendant la guerre et résistant, il a rendu de grands services à la nation et à la commune.

Conseiller municipal pendant 36 ans, pompier, employé communal, bricoleur et serviable, il laisse un grand souvenir à tous ceux qui l'ont connu.

Au revoir, Pierrot!

La Saône jolie disparaît...

Au 1er janvier, la « Saône jolie » fait place à une nouvelle communauté de communes qui s'appellera

« Terres de Saône ».

39 communes seront ainsi rassemblées autour d'un même champ de compétences.

Plusieurs objectifs:

- une meilleure cohérence territoriale, avec des territoires qui ne s'enchevêtrèrent plus.
- des économies d'échelle en dépenses de fonctionnement, et donc une maîtrise de la fiscalité.
- davantage de moyens en dotations et subventions.
- un poids démographique qui compte face aux communautés voisines : agglomération de Vesoul , communauté des hauts du val de Saône (JUSSEY et 53 communes).
- une réflexion d'ensemble sur des sujets structurants (scolarité, voirie, développement économique)

Tous nos vœux de réussite à cette nouvelle collectivité, au sein de laquelle notre commune sera vigilante et participative quant aux choix qui seront faits, quant à la répartition des moyens et à la maîtrise des dépenses.

Population:

Chaque année, l'INSEE publie la « population légale » des communes, c'est une estimation avant recensement. Au sens statistique et administratif, nous compterons 424 habitants au 1er janvier.

La réalité est légèrement supérieure: 440.

Réforme des rythmes scolaires :

Le conseil municipal s'interroge fortement sur la faisabilité de cette réforme dans un avenir aussi proche.

Cette réforme pose de nombreuses questions:

Tout d'abord, le fond contraint les collectivités territoriales à s'engager dans une prise de compétence « périscolaire », voire même « scolaire » alors que l'éducation reste la compétence de l'état.

Pourtant, en même temps que l'état réduit les dotations aux collectivités, il les oblige à engager des dépenses à la frontière de sa propre compétence, avec un impact important sur la fiscalité locale.

En l'état actuel de sa présentation, cette réforme creuse l'écart entre les villes et les campagnes et remet en cause l'égalité des chances. En effet, si les villes peuvent avoir les moyens de trouver les infrastructures et le personnel pour mettre cette réforme en application, les campagnes ne possèdent pas tous ces atouts.

Pour hisser leur offre à égalité de l'offre urbaine, s'équiper et construire les infrastructures nécessaires, les communes rurales n'auront d'autres solutions que de regrouper à grands frais leurs élèves dans des pôles éducatifs. Cela ne renforcera pas l'attractivité de nombreux villages. (notre école maternelle n'est cependant pas remise en cause).

l'état souhaite-t-il que des pôles éducatifs soient créés, et que des écoles de villages disparaissent ? Sur le territoire national, on manque à ce jour de réelle visibilité sur les intentions et sur le financement.

Le conseil municipal se demande quelles personnes qualifiées il va pouvoir trouver pour venir encadrer tous les élèves du RPI de nos villages, trois heures par semaine réparties sur quatre jours, si l'on veut appliquer les rythmes à la lettre.

Parce que tout système dérogatoire remet profondément en cause le concept de « rythme » qui s'appuie sur les théories des chrono biologistes, et devient alors une manière détournée d'appliquer la réforme à tout prix. Il n'y a plus de rythme s'il n'y a pas de régularité, de continuité. Pourtant les collectivités rurales, dans leur souci d'optimisation, vont majoritairement s'engouffrer dans des solutions hybrides. Par exemple: 2 jours selon le rythme actuel, le mercredi matin, et deux jours allégés en apprentissages scolaires complétés par des activités.

Le conseil se demande également où tous les enfants seront accueillis, considérant que les salles de classe doivent être réservées aux apprentissages et que les enseignants ont souvent besoin de rester dans leur classe après les heures de présence des élèves.

On peut s'étonner aussi que subitement les taux d'encadrement aient été remontés, pour servir la réforme, alors que jusque là il avait été jugé que les conditions de sécurité n'étaient plus satisfaisantes au-delà d'un adulte pour 12 élèves hors enseignement en élémentaire, 8 en maternelle.

Cette mesure pose de sérieuses réserves quant à la nature des activités qui seront réalisables dans le temps périscolaire, et quant à la sécurité des élèves pendant ce temps qui engage la responsabilité des élus.

On pourra aussi se demander quel sera le regard des élèves sur l'école.

la nouvelle communauté de communes n'est pas encore fondée que cette réforme pose déjà la question de la prise de compétence par cette nouvelle entité, davantage armée pour organiser les activités dans un esprit de cohérence territoriale. Les élus peuvent difficilement pas se prononcer avant la création de la nouvelle communauté, prévue en avril 2014, qui elle-même ne disposera pas d'assez de temps pour tout organiser pour la rentrée de septembre...

Enfin, on peut aussi s'interroger sur les transports scolaires, qui risquent d'être largement augmentés, alors même que des réflexions « plan climat énergie territorial » sont lancées pour réduire de 20% les consommations en énergie non renouvelable, les émissions de gaz à effet de serre.

Faudrait-il, un jour, que les élèves transportés le matin et regroupés en pôles, soient contraints au déjeuner à l'école pour éviter le transport du midi et par conséquent que des activités péri éducatives soient aussi organisées sur le temps de la pause méridienne, aux frais des collectivités ou des familles ?

Il s'agit en ce cas d'un projet de société qui mérite longue réflexion, consultation, et qui engendre des constructions des structures et la formation des personnels d'encadrement.

Vue depuis nos campagnes, cette réforme est davantage urbaine et plutôt précipitée. Est-elle bien en phase avec le rythme de nos familles?

Brèves:

Affouage: notre commune dispose d'environ 224 hectares de forêt, gérés de manière durable en partenariat avec l'ONF. Cette année, l'affouage représente environ 4 à 5 stères par foyer.



Pompe doseuse:

en réponse aux demandes répétées de l'agence régionale de santé, une pompe doseuse sera installée dans les prochains jours au château d'eau. C'est un matériel sophistiqué qui n'injectera dans le réseau que le strict volume de chlore nécessaire. Cela ne devrait pas affecter le « goût » de notre eau. Si c'est le cas parfois, laissez reposer votre eau quelques minutes, le chlore disparaît.



Zone 30: comme vous avez pu le constater, un passage surélevé a été construit devant la place de la mairie et de l'école. C'est une dépense « obligatoire » qui sécurise l'école. Cet équipement est financé par la communauté de communes dans le cadre de sa compétence « voirie ». Le travail réalisé n'étant pas satisfaisant, des reprises et améliorations seront apportées en mars: marquage au sol, élimination des flaques d'eau par une reprise des niveaux, reprise d'enrobé sur la chaussée pour un visuel plus homogène.

Lotissement:

Le bornage et les plans sont terminés, quatre parcelles sont réservées dans le nouveau lotissement, et quatre sont encore disponibles, avant que publicité soit faite. Le prix des terrains d'environ 10 ares se situe autour de 25000 €.

Ce prix, inférieur au prix de revient, reste attractif compte tenu du niveau de viabilisation.



Taxe d'aménagement: compte tenu de l'élargissement des bases de cette taxe, la commune a décidé de la limiter à 2%, contre 3% à ce jour.

Les étangs: Les services de la DDT nous ont fait parvenir en juillet dernier 10 dossiers de régularisation à compléter, pour donner suite au projet. Ces dossiers ont été complétés par nos soins, en coopération avec la fédération de pêche, et renvoyés au service compétent en septembre. Une réponse devrait prochainement nous être apportée.

